



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Collecte continue de données qualitatives sur les opinions des Canadiens – Février 2022

Sommaire

Rédigé pour le compte du Bureau du Conseil privé

Fournisseur : The Strategic Counsel

Numéro de contrat : 35035-182346/001/CY

Valeur du contrat : 2 428 991,50 \$

Date d'octroi du contrat : 16 décembre 2021

Date de livraison : 22 avril 2022

Numéro d'enregistrement : POR-005-19

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, prière d'écrire à por-rop@pco-bcp.ca

This report is also available in English.

Canada

Résumé

Introduction

Le Secrétariat des communications et des consultations du Bureau du Conseil privé (BCP) a confié à The Strategic Counsel (TSC) le mandat de mener des cycles de recherche par groupe de discussion auprès de membres du public un peu partout au pays, portant sur des enjeux, des événements et des initiatives stratégiques de premier plan liés au gouvernement du Canada.

L'objectif général de ce programme de recherche qualitative se décline en trois volets : analyser les dimensions et les facteurs d'influence de l'opinion publique sur les plus importants enjeux auxquels le pays est confronté; évaluer les perceptions et les attentes relatives aux mesures et aux priorités du gouvernement fédéral; orienter l'élaboration des communications du gouvernement du Canada pour qu'elles continuent de s'harmoniser avec les points de vue des Canadiennes et des Canadiens et leurs besoins en matière d'information, tout en demeurant claires et à faciles comprendre.

La recherche vise à aider le Secrétariat des communications et des consultations du BCP à remplir son mandat, qui consiste à soutenir le bureau du premier ministre dans la coordination des communications du gouvernement. Plus particulièrement, la recherche permettra de s'assurer que le BCP reste au fait des tendances émergentes et de l'opinion des Canadiens sur les enjeux de macro-niveau qui intéressent le gouvernement.

Le présent rapport dévoile les conclusions qui ressortent de douze groupes de discussion en ligne organisés entre le 2 et le 28 février 2022 un peu partout au pays, au Canada atlantique, au Québec, en

Ontario, au Nunavut, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les détails concernant les lieux, le recrutement et la composition des groupes figurent ci-après.

Ce cycle de groupes de discussion, tenu alors que la pandémie se poursuivait au Canada, a principalement porté sur la COVID-19. Il a permis d'explorer de manière approfondie un large éventail de sujets interreliés. En ce qui concerne les nouvelles entendues à propos du gouvernement du Canada, de nombreux participants ont évoqué le retrait de l'exemption des exigences frontalières pour certaines catégories de voyageurs arrivant au pays, le mouvement de protestation contre les obligations liées à la pandémie et la décision par le gouvernement fédéral d'invoquer (puis d'abroger) la *Loi sur les mesures d'urgence* afin de mettre fin aux manifestations. Outre la pandémie, beaucoup ont aussi fait allusion aux reportages sur le conflit naissant entre la Russie et l'Ukraine.

Nous avons également recueilli les perspectives générales des participants au sujet de la COVID-19, notamment la question de savoir s'il fallait supprimer les restrictions ou les maintenir, leurs prévisions quant à la progression de la COVID-19 à court et à long terme, et leurs opinions à l'égard des restrictions sanitaires locales et de la campagne en cours encourageant les Canadiens à se procurer leur troisième dose du vaccin. Nous avons examiné le sujet des vaccins contre la COVID-19 destinés aux enfants de 5 à 11 ans avec des Autochtones habitant en Saskatchewan et au Manitoba ainsi qu'avec des parents d'enfants de moins de 12 ans établis dans la région de Durham, en Ontario, et dans des villes de taille moyenne de la Saskatchewan. Par la même occasion, nous avons soumis à l'évaluation du groupe de Durham deux concepts de publicités numériques créés par le gouvernement du Canada pour encourager les parents ayant des enfants dans cette tranche d'âge à les faire vacciner.

En plus des questions liées à la pandémie, les discussions ont englobé un éventail d'autres sujets tels que les services de garde d'enfants et les accords récents conclus entre le gouvernement fédéral et plusieurs provinces et territoires, les systèmes de santé provinciaux et territoriaux et les mesures que pourrait prendre le gouvernement du Canada pour rendre l'achat et la location de logements plus abordables. Pour leur part, les participants autochtones habitant dans des réserves en Saskatchewan et au Manitoba ont dressé un tableau des enjeux touchant leurs communautés et plus généralement les peuples autochtones. Les discussions ont également porté sur les enjeux spécifiques aux jeunes et aux étudiants de niveau postsecondaire, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'abordabilité des forfaits de téléphonie mobile au Canada. La question du contenu canadien (télévision, cinéma et musique) et les enjeux locaux vécus au Nunavut et à l'Île-du-Prince-Édouard ont également fait partie des sujets abordés.

Soulignons que les résultats de la présente étude doivent être interprétés avec prudence, les conclusions d'une recherche qualitative étant de nature directionnelle et ne pouvant être attribuées à l'ensemble de la population à l'étude avec un quelconque degré de certitude.

Méthodologie

Aperçu des groupes

Public cible :

- Les participants étaient des résidents canadiens âgés de 18 ans et plus.
- Les groupes ont été formés principalement en fonction du lieu.
- Pour certains groupes, les répondants appartenaient à un segment précis de la population, par exemple des parents d'enfants de moins de 12 ans, des locataires, des étudiants de niveau postsecondaires, des gens qui ont déjà reçu un diagnostic positif de COVID-19, des francophones, et des Autochtones vivant dans une réserve.

Approche détaillée

- Douze groupes de discussion ont eu lieu dans diverses régions du Canada.
- Cinq groupes se composaient de membres de la population générale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord du Québec, du Centre-du-Québec et du sud du Québec, du Nunavut, de Winnipeg et de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Sept groupes représentaient des segments de population particuliers :
 - Des parents d'enfants de moins de 12 ans établis dans la région de Durham, en Ontario, et dans des villes de taille moyenne de la Saskatchewan;
 - Des locataires de la région de l'Okanagan, en Colombie-Britannique;
 - Des étudiants de niveau postsecondaire habitant dans les régions de Hamilton et de Niagara, en Ontario;
 - Des personnes qui ont reçu un test positif à la COVID-19, vivant à Edmonton;
 - Des francophones de la région de Sudbury, en Ontario;
 - Des Autochtones habitant dans des réserves en Saskatchewan et au Manitoba.
- Les deux groupes du Québec ainsi que le groupe de francophones de la région de Sudbury ont été animés en français. Tous les autres groupes se sont déroulés en anglais.
- Les rencontres de ce cycle ont eu lieu en ligne.
- Huit participants ont été recrutés dans chaque groupe afin de pouvoir compter sur la présence de six à huit personnes.
- Dans l'ensemble des lieux, 84 personnes ont participé aux discussions. Les détails sur le nombre de participants par groupe sont donnés ci-dessous.
- Chaque participant a reçu des honoraires. Les incitatifs ont varié de 100 \$ à 125 \$ par personne en fonction du lieu et de la composition du groupe.

Emplacement et composition des groupes

LIEU	GROUPE	LANGUE	DATE	HEURE (HNE)	COMPOSITION DU GROUPE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Région de Durham – Ontario	1	Anglais	2 février	18 h-20 h	Parents d'enfants de moins de 12 ans	7
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord – Québec	2	Français	3 février	18 h-20 h	Population générale	6

Villes de taille moyenne – Saskatchewan	3	Anglais	8 février	19 h-21 h	Parents d'enfants de moins de 12 ans	7
Région de l'Okanagan – Colombie-Britannique	4	Anglais	9 février	21 h-23 h	Locataires	8
Nunavut	5	Anglais	10 février	18 h-20 h	Population générale	8
Régions de Hamilton et de Niagara – Ontario	6	Anglais	15 février	18 h-20 h	Étudiants de niveau postsecondaire	7
Edmonton	7	Anglais	16 février	20 h-22 h	Personnes déclarées positives à la COVID-19	7
Winnipeg	8	Anglais	17 février	19 h-21 h	Population générale	8
Île-du-Prince-Édouard	9	Anglais	22 février	17 h-19 h	Population générale	7
Région de Sudbury – Ontario	10	Français	23 février	18 h-20 h	Francophones	8
Centre-du-Québec et sud du Québec	11	Français	24 février	18 h-20 h	Population générale	6
Saskatchewan et Manitoba	12	Anglais	28 février	20 h-22 h	Autochtones vivant dans une réserve	5
Nombre total de participants						84

Principales constatations

Partie I : Conclusions relatives à la COVID-19

Le gouvernement du Canada dans l'actualité (tous les lieux)

Parmi les initiatives et les annonces fédérales récentes entendues aux nouvelles en février, celles qui concernent la pandémie de COVID-19 sont à nouveau arrivées en tête des mentions. L'enjeu le plus couramment cité était de loin les manifestations des convois de camionneurs en cours à Ottawa et devant divers postes frontaliers du pays. Dans les groupes tenus vers la fin du mois, la plupart des participants se rappelaient la mise en œuvre (puis le retrait) de la *Loi sur les mesures d'urgence* par le gouvernement fédéral, et en particulier ses dispositions permettant à la police de geler temporairement les comptes bancaires de certains manifestants ou donateurs.

Parmi d'autres enjeux sur la scène nationale, certains ont mentionné la décision prise par la Banque du Canada de ne pas augmenter les taux d'intérêt dans l'immédiat, de même que les inquiétudes face à l'inflation et à la hausse rapide des prix du pétrole et du gaz dans maintes régions du pays.

Sur la scène internationale, de nombreux groupes ont discuté du conflit naissant entre la Russie et l'Ukraine, en particulier ceux qui se sont réunis vers la fin de mois, dans les jours précédant ou suivant l'invasion russe du 24 février 2022. Les participants se sont rappelés diverses nouvelles, mesures et annonces concernant la réponse du gouvernement du Canada à cet événement, y compris la prestation d'une aide financière et de fournitures militaires à l'Ukraine, le déploiement de troupes des Forces armées canadiennes (FAC) en Europe de l'Est et l'imposition de sanctions contre de nombreuses personnalités et entités russes.

Manifestations des convois (parents d'enfants de moins de 12 ans de la région de Durham, résidents du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, parents d'enfants de moins de 12 ans de villes de taille moyenne de la Saskatchewan, locataires de la région de l'Okanagan, étudiants de niveau postsecondaire des régions de Hamilton et de Niagara, résidents d'Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents de Winnipeg, résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, francophones de la région de Sudbury, résidents du Centre-du-Québec et du sud du Québec)

Dans les groupes tenus au début de février, peu de participants se rappelaient avoir entendu parler du retrait par le gouvernement du Canada de l'exemption des exigences frontalières accordée à certaines catégories de voyageurs entrant au pays, notamment aux camionneurs. Après avoir reçu des précisions sur cette décision et ce qu'elle signifiait, plusieurs ont dit mieux comprendre son lien avec les manifestations en cours à Ottawa et dans d'autres régions.

Beaucoup savaient que des gens s'étaient déplacés des quatre coins du pays pour prendre part aux manifestations, ce qui avait mené au blocage de grandes artères dans la Ville d'Ottawa et devant de nombreux postes frontaliers canado-américains. Certains avaient également entendu parler du vacarme causé par les protestataires et du fait qu'ils avaient accosté des travailleurs de la santé et d'autres citoyens ayant choisi de porter le masque alors qu'ils venaient à leurs occupations. De nombreux participants étaient conscients des grandes difficultés auxquelles se heurtait le Service de police d'Ottawa (SPO) pour disperser les manifestants et pensaient qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour y parvenir.

Les participants ont exprimé des opinions très diverses au sujet des manifestations, mais dans l'ensemble se sont plus souvent déclarés contre que pour. Beaucoup ont condamné le « harcèlement » des résidents d'Ottawa par les protestataires, jugeant qu'il discréditait le mouvement tout entier. Certains croyaient aussi que les manifestations avaient perdu leur fil conducteur et qu'elles n'avaient plus grand-chose à voir avec l'abolition des restrictions liées à la COVID-19, puisque de nombreuses mesures sanitaires avaient été levées (ou le seraient bientôt) dans plusieurs provinces et territoires. Cela dit, une foule de participants comprenaient sans peine la frustration exprimée par les protestataires à propos des mesures de santé publique en vigueur, même s'ils étaient en désaccord avec certaines de leurs méthodes. Les participants plus solidaires des manifestants et de leurs visées ont souligné le caractère essentiellement pacifique de la démarche et rappelé que ces personnes avaient le droit d'exprimer leur opinion publiquement.

Réponse du gouvernement du Canada et *Loi sur les mesures d'urgence* (résidents d'Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents de Winnipeg, résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, francophones de la région de Sudbury, résidents du Centre-du-Québec et du sud du Québec)

Cinq groupes tenus durant la deuxième quinzaine de février ont discuté de l'adoption de la *Loi sur les mesures d'urgence* par le gouvernement fédéral le 14 février 2022.

Presque tous les participants de ces groupes se rappelaient avoir entendu quelque chose au sujet de cette mesure législative. Beaucoup ont mentionné un aspect de la Loi qui permettait aux forces de l'ordre de geler temporairement les comptes bancaires d'individus prenant part aux manifestations ou à leur financement. Certains s'attendaient à ce que ces pouvoirs d'application accrus aident à disperser les manifestations, alors que d'autres, moins nombreux, craignaient qu'ils engendrent de nouveaux conflits ou un risque de violence en attisant les tensions entre les protestataires et les forces policières.

Un petit nombre de participants considéraient la mise en œuvre de la *Loi sur les mesures d'urgence* comme une étape nécessaire vu les perturbations associées à la durée apparemment indéfinie des manifestations, mais la plupart trouvaient nettement excessive cette intervention du gouvernement fédéral qu'ils interprétaient comme une entrave au droit des Canadiens de manifester pacifiquement. En général, les participants qui appuyaient le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* par le gouvernement fédéral voyaient cette mesure comme le moyen le plus simple de dégager les rues d'Ottawa, car les forces policières locales leur semblaient avoir perdu le contrôle de la situation. À la question de savoir comment le gouvernement du Canada aurait dû réagir, ceux qui étaient contre l'utilisation de la *Loi sur les mesures d'urgence* ont répondu que les responsables fédéraux auraient dû faire plus d'efforts pour établir un dialogue avec les protestataires et écouter leurs préoccupations.

Tenus après l'arrêt des manifestations et l'abrogation de la *Loi sur les mesures d'urgence* le 23 février 2022, le groupe de la région de Sudbury et celui du Centre-du-Québec et du sud du Québec ont été invités à dire ce qu'ils pensaient de ce dénouement. La plupart des participants se réjouissaient du retrait des mesures d'urgence, mais tiraient des conclusions distinctes quant à ce que cette décision signifiait. L'abrogation de la Loi semblait une décision raisonnable à certains, qui voyaient là un signe de bonne foi de la part du gouvernement fédéral et la preuve que cette mesure avait fonctionné comme prévu. À l'inverse, selon d'autres, son retrait rapide montrait qu'elle n'aurait jamais dû être adoptée et qu'en fait le gouvernement du Canada avait changé son fusil d'épaule.

Perspectives à propos de la COVID-19 et des vaccins (tous les lieux)

Les participants de tous les groupes ont discuté d'un large éventail d'enjeux liés à la pandémie et à la réponse fédérale à son égard. Les conversations ont porté sur le travail accompli par le gouvernement du Canada depuis le début de la crise, les mesures de santé publique en vigueur, la vaccination des enfants et la campagne en marche pour encourager les Canadiens à aller recevoir leur troisième dose du vaccin contre la COVID-19, aussi appelée « dose de rappel ».

Évaluation de la gestion de la pandémie (résidents du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, locataires de la région de l'Okanagan, résidents du Nunavut, résidents d'Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, francophones de la région de Sudbury, résidents du Centre-du-Québec et du sud du Québec)

Pour débiter, nous avons demandé aux participants s'ils se rappelaient d'aspects positifs de la gestion de la pandémie par le gouvernement du Canada. De nombreux bons points ont été cités, notamment l'adoption des mesures de santé publique et les encouragements répétés à les respecter, les communications suivies des responsables fédéraux tout au long de la pandémie, les mesures visant à limiter rapidement les déplacements non essentiels, la modification des exigences frontalières après la détection de variants préoccupants, la création d'aides financières comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la distribution généralisée et efficace des vaccins contre la COVID-19, et l'envoi d'aliments aux collectivités du Nord dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada.

Invités à dire dans quels domaines la réponse du gouvernement du Canada aurait pu être meilleure, les participants ont aussi mentionné de nombreux aspects qui leur paraissaient constituer des lacunes, par exemple : l'impression d'un manque de transparence en ce qui concerne les fondements scientifiques des obligations et des exigences en matière de santé publique en vigueur, le manque de critères et d'objectifs clairs quant aux étapes à suivre pour retrouver une vie plus normale, une action jugée tardive pour fermer les frontières internationales et arrêter les déplacements non essentiels dans les premiers mois de la pandémie, des capacités de dépistage insuffisantes lors de la récente vague Omicron, et une gestion de la PCU et d'autres soutiens financiers jugée inefficace.

À la question de savoir si le gouvernement fédéral gérait mieux, moins bien ou à peu près aussi bien la pandémie aujourd'hui qu'à ses débuts, beaucoup ont évoqué une baisse de performance au fil du temps. Nombre d'entre eux ont pointé un manque de direction dans l'approche fédérale actuelle, surtout entourant la levée des restrictions (parfois confondues avec des mesures provinciales ou territoriales). Plusieurs trouvaient également que les messages fédéraux diffusés ces derniers temps étaient assez négatifs alors qu'il faudrait plutôt rassurer les Canadiens et valoriser leurs efforts des deux dernières années pour combattre le virus. Beaucoup de participants pensaient qu'il fallait accorder une attention accrue aux conséquences de la pandémie et des mesures qui y sont associées sur la santé mentale. Ils voyaient là un problème croissant pour les Canadiens et qui risquait de leur causer plus de tort que le virus lui-même. Plusieurs estimaient que pour y remédier, le gouvernement du Canada devrait s'attacher à lever les mesures obligatoires et les exigences de santé publique chaque fois que possible (à nouveau, la source des mesures a parfois prêté à confusion).

Chez les participants, moins nombreux, qui avaient constaté des progrès dans la performance du gouvernement fédéral depuis le début de la pandémie, le sentiment général était que les décideurs avaient acquis une meilleure compréhension de la COVID-19, ce qui rendait leur gestion plus efficace. Ceux qui n'avaient observé aucun écart de performance trouvaient pour leur part que le gouvernement s'en était dans l'ensemble bien tiré, malgré quelques faux pas, et qu'il avait tâché de suivre la science et de s'adapter aux nouvelles données et connaissances disponibles.

Mesures de santé publique et prévisions relatives à la COVID-19 (résidents du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, locataires de la région de l’Okanagan, résidents du Nunavut, étudiants de niveau postsecondaire des régions de Hamilton et de Niagara, résidents d’Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents de Winnipeg, résidents de l’Île-du-Prince-Édouard, francophones de la région de Sudbury, résidents du Centre-du-Québec et du sud du Québec, Autochtones de la Saskatchewan et du Manitoba)

Dix groupes ont discuté des mesures de santé publique en place dans leur région et de leurs prévisions concernant l’évolution de la pandémie.

La question de savoir s’il fallait alléger les restrictions locales a suscité des avis divergents. Une majorité de participants estimaient que la plupart de ces exigences devraient être abolies d’ici peu, mais certains penchaient soit pour un retrait plus graduel, soit pour le maintien d’une partie des exigences dans l’immédiat (par exemple, les systèmes de preuve vaccinale). Un petit nombre de participants étaient contre la levée des restrictions dans la conjoncture actuelle, car ils croyaient que cela poserait des risques pour les groupes vulnérables, par exemple les aînés, les personnes immunodéprimées et les jeunes enfants. Tout en reconnaissant les effets délétères et les inconvénients des restrictions sanitaires, ces participants avaient tendance à les juger nécessaires à court terme pour assurer la sécurité des Canadiens.

De l’avis de la plupart, les pires jours de la pandémie étaient révolus étant donné la faible gravité présumée d’Omicron, le fort taux de vaccination de la population canadienne et l’immunité naturelle au virus sans doute acquise avec la dernière vague de cas. Un petit nombre de participants étaient moins optimistes et croyaient toujours possible que des variants plus virulents fassent leur apparition. Invités à dire si la COVID-19 poserait toujours problème dans un an, presque tous les participants ont dit s’attendre à ce que le virus continue de circuler sous une forme ou une autre pendant de nombreuses années, mais la plupart croyaient aussi qu’il s’estomperait et deviendrait endémique, comme la grippe et d’autres virus saisonniers. Beaucoup croyaient qu’en toute probabilité, un rappel annuel du vaccin contre la COVID-19 serait nécessaire à l’avenir.

Nous avons posé une question supplémentaire aux groupes de Winnipeg, de Sudbury, du Centre-du-Québec et du sud du Québec ainsi qu’au groupe composé d’Autochtones de la Saskatchewan et du Manitoba, afin de savoir si, selon eux, les mesures de santé publique avaient permis de ralentir la propagation de la COVID-19. Beaucoup pensaient que oui, surtout aux premiers stades de la pandémie. D’autres étaient plus sceptiques cependant, en raison des avis changeants des responsables de la santé publique relativement à ce qui fonctionne et à ce qui ne fonctionne pas. Fait à signaler, un nombre considérable de participants redoutaient avant tout les conséquences négatives de ces mesures, notamment l’isolement et ses effets sur le bien-être mental des Canadiens (en particulier les aînés et les jeunes) ainsi que les répercussions financières des fermetures temporaires d’entreprises et des restrictions de capacité.

Le groupe de Winnipeg s’est aussi vu poser une question supplémentaire concernant l’incidence de la pandémie et des mesures de santé publique sur le centre-ville et les petites entreprises. Tous les participants s’entendaient pour dire que la pandémie avait fait du mal aux entreprises locales et que la

majorité des commerces centraux avaient été durement touchés, dans bien des cas au point de devoir fermer pour de bon.

Vaccination des enfants contre la COVID-19 (parents d'enfants de moins de 12 ans de la région de Durham, parents d'enfants de moins de 12 ans de villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Autochtones de la Saskatchewan et du Manitoba)

Trois groupes ont répondu à une série de questions sur le vaccin contre la COVID-19 destiné aux enfants de 5 à 11 ans. Dans l'ensemble, les participants qui avaient déjà fait vacciner leurs enfants étaient moins nombreux que ceux qui avaient choisi d'attendre. Dans bien des cas, les premiers avaient fait la démarche afin de protéger leurs enfants contre la COVID-19 et d'offrir une sécurité supplémentaire aux membres plus vulnérables de leur famille, les grands-parents par exemple, qu'ils continuaient de côtoyer. Parmi ceux qui n'avaient pas fait vacciner leurs enfants, peu y étaient réfractaires par principe ou parce qu'ils étaient contre les vaccins en général. En revanche, beaucoup ont exprimé des préoccupations quant aux effets secondaires possibles du vaccin contre la COVID-19, compte tenu de sa période d'utilisation relativement courte et de l'absence de garanties données par les experts médicaux sur ses conséquences à long terme. Certains croyaient également que le virus posait peu de danger pour les jeunes enfants, et c'était le principal facteur qui les avait décidés à s'abstenir de prendre rendez-vous pour l'instant.

Dose de rappel contre la COVID-19 (résidents d'Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents de Winnipeg, francophones de la région de Sudbury, résidents du Centre-du-Québec et du sud du Québec, Autochtones de la Saskatchewan et du Manitoba)

À la question de savoir s'ils avaient reçu leur troisième dose du vaccin contre la COVID-19, aussi appelée « dose de rappel », un peu moins de la moitié des participants de ces groupes ont répondu par l'affirmative. Presque tous ceux qui avaient reçu leur troisième dose ont expliqué qu'ils voulaient se protéger et protéger leur famille, leurs amis et d'autres personnes peut-être vulnérables avec lesquelles ils entraient en contact. Chez ceux qui n'avaient pas encore pris rendez-vous, le principal facteur expliquant ce choix était leurs doutes quant à l'efficacité du vaccin et au fait qu'il puisse réellement leur éviter de contracter ou de transmettre la COVID-19. Plusieurs participants ont précisé qu'ils avaient reçu les premières doses, mais que la récente vague d'Omicron et la hausse fulgurante de la transmission tant chez les vaccinés que les non-vaccinés leur ôtaient l'envie de recevoir une troisième dose dont ils doutaient qu'elle aurait beaucoup d'effets.

Test publicitaire sur les vaccins contre la COVID-19 (parents d'enfants de moins de 12 ans de la région de Durham)

Nous avons présenté aux parents d'enfants de moins de 12 ans résidant dans la région de Durham en Ontario deux concepts en cours d'élaboration par le gouvernement du Canada pour une éventuelle publicité sur les vaccins contre la COVID-19. Avant d'évaluer ces concepts, nous avons demandé aux participants si leurs enfants avaient été vaccinés. La proportion de parents qui avaient fait vacciner leurs enfants était à peu près égale à celle des personnes qui avaient décidé de ne pas le faire pour l'instant.

Nous avons ensuite demandé aux participants du groupe d'examiner les deux concepts (A et B) présentés sous forme de scénarimage. Nous les avons également informés que ces publicités avaient été spécialement conçues pour être diffusées sur les médias sociaux et les plateformes numériques.

Concept A : Campagne publicitaire de santé publique – vaccins pour enfants

Le concept A montrait un dessin représentant une famille se tenant par la main, la ligne se transformant en différents scénarios pour finalement devenir le logo du vaccin. Les premières réactions à ce concept ont été généralement favorables, la plupart des participants ayant trouvé le ton réjouissant et rempli d'espoir. Ils ont également estimé que le concept était direct et précis, se concentrant sur les avantages de faire vacciner les enfants et, par conséquent, de pouvoir reprendre les activités auxquelles les enfants et les familles prenaient plaisir avant le début de la pandémie. Les participants ont particulièrement apprécié l'utilisation d'illustrations familières auxquelles ils pouvaient s'identifier, commentant positivement les images de mères, de pères et d'enfants s'étreignant, jouant et s'amusant en famille.

Parallèlement, plusieurs ont critiqué certains éléments ou aspects du concept. Certains ont trouvé en effet que les visuels étaient quelque peu « génériques » en raison de l'utilisation de l'approche stylisée du dessin au trait, et les ont trouvés peu engageants. Ils ont également indiqué qu'il faudrait plutôt, dans le texte de la narration, reconnaître ce que les parents et les enfants avaient enduré au cours de la pandémie avant de se concentrer sur les activités auxquelles ils pouvaient maintenant avoir accès. Certains ont également estimé que ce concept ne produirait aucun effet direct sur les parents qui manifestent un certain scepticisme quant à la vaccination des enfants de ce groupe d'âge, estimant qu'il ne contribuait pas vraiment à apaiser les doutes que ceux-ci peuvent entretenir quant à l'innocuité ou à l'efficacité du vaccin.

Lorsque nous avons demandé aux participants de décrire le message principal de ce concept, la plupart d'entre eux ont réitéré leurs commentaires initiaux, à savoir que l'annonce était axée sur la promotion de la vaccination des enfants, ainsi que sur les avantages qui y sont associés. Comprendant que le concept devait être une courte vidéo de 30 secondes, les participants ont toutefois estimé que l'explication portant sur la nécessité du vaccin pour les enfants était quelque peu insuffisante. Dans le même ordre d'idées, plusieurs personnes ont fait remarquer que la décision de faire vacciner leurs enfants était très personnelle et qu'elle devait être laissée aux parents en fonction de leur propre évaluation des risques et compte tenu de leur situation.

Dans l'ensemble, peu de participants ont indiqué que le concept A les inciterait à se rendre sur le site Web pour obtenir plus d'informations ou à envisager de faire vacciner leurs enfants de 5 à 11 ans. Les recommandations visant à améliorer l'efficacité de ce concept comprenaient la reconnaissance des effets dévastateurs et de l'isolement causés par la pandémie avant de passer à un message plus optimiste, et une plus grande transparence concernant les vaccins pour les enfants, notamment des données et des statistiques concrètes sur l'efficacité et les effets secondaires possibles.

Concept B : Campagne publicitaire de santé publique – vaccins pour enfants

Le concept B montrait des parents protégeant leurs enfants dans différents types de scénarios. Les réactions à ce concept étaient généralement plus favorables. Beaucoup ont estimé que celui-ci était plus efficace pour exploiter la nature protectrice des parents et l'étendre à la vaccination. Ils ont également trouvé le scénario plus réaliste, tant du point de vue des images que des émotions ressenties par des parents désireux de protéger leurs enfants dans diverses situations de la vie quotidienne.

La plupart des participants ont estimé que le message principal ou la leçon à tirer de ce concept était que les parents devraient prendre des mesures pour mieux protéger leurs enfants en les faisant vacciner contre la COVID-19. Les participants ont réagi positivement à l'approche créative, décrivant ce concept comme plus « réel » et estimant qu'il s'adressait à eux de manière plus pertinente et qu'ils s'y retrouvaient plus facilement, en tant que parents de jeunes enfants. Nombre d'entre eux ont toutefois suggéré plusieurs améliorations possibles, dont le fait de mettre davantage l'accent sur l'idée que la vaccination constitue une voie vers une plus grande normalité (le thème du concept A) et l'inclusion d'autres exemples de mesures prises par les parents pour assurer la sécurité de leurs enfants, comme les visites chez le dentiste ou l'optométriste.

Tous les participants ont exprimé leur préférence pour le concept B, estimant qu'il présentait des visuels plus attrayants, ainsi qu'une approche réaliste à laquelle ils pouvaient s'identifier. Étant donné la gravité de la COVID-19, les participants ont également fait remarquer que les messages axés plus clairement sur la protection des enfants contre les effets négatifs possibles du virus étaient plus significatifs que ceux qui insistent sur la levée des restrictions et le retour à la normale. Enfin, la plupart ont estimé que le fait de mettre l'accent sur la sécurité était l'approche la plus efficace.

Partie II : Autres enjeux

Garde des jeunes enfants (parents d'enfants de moins de 12 ans de la région de Durham, parents d'enfants de moins de 12 ans de villes de taille moyenne de la Saskatchewan, résidents du Nunavut)

Trois groupes ont pris part à des discussions sur la garde des jeunes enfants, notamment sur l'abordabilité de tels services. Pour commencer, les participants ont été invités à décrire ce qui constituait selon eux le plus grand défi en matière de garde de jeunes enfants dans leur province ou territoire respectif. Le coût et l'abordabilité, le peu de places disponibles, la pénurie de personnel qualifié et le manque de flexibilité ou d'accessibilité ainsi que la réglementation insuffisante, en particulier en ce qui a trait aux fournisseurs de services de garde d'enfants « non agréés », figuraient parmi les thèmes couramment soulevés. Les participants du groupe du Nunavut ont également cité des défis de taille comme la difficulté à recruter des éducateurs de la petite enfance dans les collectivités nordiques et à leur trouver des logements abordables et adéquats.

Quelques participants de chaque groupe avaient des enfants qui allaient présentement à la garderie. Nous les avons invités à parler de leur propre expérience quant au coût et à la disponibilité. La plupart d'entre eux ont déclaré payer des frais élevés, souvent de l'ordre de 50 \$ ou plus par jour, par enfant et trouvaient qu'obtenir une place en garderie était très difficile, même pour ceux qui pouvaient assumer les coûts élevés. Tous les participants considéraient les services de garde de jeunes enfants comme une priorité importante de laquelle le gouvernement du Canada devait s'occuper davantage.

Nous avons posé une série de questions aux participants concernant l'initiative en matière de garde de jeunes enfants du gouvernement fédéral, plus précisément sur son impact dans leur province ou territoire.

Dans le groupe de l'Ontario, ils étaient nombreux à connaître les ententes intervenues entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires relativement à la mise en œuvre d'un programme de garde de jeunes enfants abordable à l'échelle du pays et certains se rappelaient l'objectif visant à réduire les frais de garde à une moyenne de 10 \$ par enfant, par jour. Spontanément, un certain nombre de participants se souvenaient d'avoir entendu dire que parmi les provinces et les territoires, l'Ontario était la seule qui n'avait pas encore conclu un accord avec le gouvernement fédéral. Quelques-uns ont exprimé de la frustration, voyant dans ces tergiversations une possible tactique de négociation de la part du gouvernement ontarien. Selon d'autres, les négociations avec leur province étaient peut-être plus complexes ou prenaient plus de temps en raison de la taille de l'Ontario par rapport aux autres provinces et territoires.

Au sein du groupe de la Saskatchewan, de rares participants étaient au courant de l'accord sur les services de garde d'enfants abordables entre le gouvernement du Canada et leur province. Chez les utilisateurs actuels et potentiels des services de garde, la plupart croyaient que le programme leur serait utile sur plusieurs plans, par exemple en atténuant leurs soucis financiers et la difficulté de trouver une place en garderie, ce qui leur permettrait de retourner au travail ou aux études et en leur donnant la confiance de pouvoir avoir d'autres enfants, maintenant que cela coûterait moins cher pour les élever. Quant aux participants dont les enfants ne fréquentaient plus la garderie ou seraient trop vieux en 2025-2026 quand l'accord aura été pleinement mis en œuvre, même s'ils ne pourraient en bénéficier personnellement, la majorité d'entre eux jugeait cet accord important, car il fournirait aux familles une aide dont elles ont grandement besoin.

La plupart des participants du groupe du Nunavut avaient eu vent de la récente entente sur les services de garde des jeunes enfants abordables que le gouvernement du Canada avait conclue avec leur territoire en janvier. Tout comme ceux du groupe de l'Ontario, ils se souvenaient de l'objectif d'offrir des services de garde à 10 \$ par jour. Quelques-uns avaient entendu dire que des sommes additionnelles servant à financer des améliorations aux infrastructures seraient octroyées aux garderies et qu'une aide financière accrue serait offerte aux fournisseurs de services de garde d'enfants et à leurs employés. Même si la plupart jugeaient que l'accord aiderait les familles du Nunavut, certains ont de nouveau fait part de leur crainte que les enjeux liés à la garde d'enfants persistent à cause du manque d'espace et des problèmes de recrutement de personnel qualifié dans la région. Enfin, quelques-uns doutaient que l'entente puisse être mise en œuvre dans le délai précisé, car il faudrait plus de temps

selon eux pour apporter les améliorations nécessaires aux infrastructures et relever d'autres défis, tels que fournir des logements aux travailleurs en garderie.

Soins de santé (résidents du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, parents d'enfants de moins de 12 ans de villes de taille moyenne de la Saskatchewan, locataires de la région de l'Okanagan, résidents d'Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents du Centre-du-Québec et du sud du Québec)

Cinq groupes ont discuté des soins de santé dans leur région. Bien que plusieurs participants ont parlé en termes positifs de la qualité des soins qu'ils recevaient habituellement, un nombre important a fait état d'une préoccupation majeure dans leur région, à savoir le manque généralisé de médecins de famille. De plus, plusieurs des participants de collectivités rurales disaient avoir de la difficulté à trouver des spécialistes dans leur coin et devaient donc parcourir de grandes distances pour recevoir certains traitements ou subir des actes médicaux.

À l'échelle régionale, les participants des deux groupes du Québec et ceux de la Saskatchewan ont fait l'éloge des soins qu'ils obtenaient généralement, la plupart d'entre eux estimant que le système de santé de leur région fonctionnait très bien actuellement. Les opinions étaient plus contrastées dans le groupe d'Edmonton. Ainsi, certains ont avancé que le système tournait assez rondement dans des circonstances « normales », mais qu'il avait été mis à rude épreuve à cause de la pandémie de COVID-19 et que depuis, il n'était plus en mesure de bien répondre aux demandes des patients. Seuls les participants de la région de l'Okanagan ont parlé en termes particulièrement négatifs de leur système de santé, à cause de l'éventail très limité de médecins de famille dans de nombreuses collectivités et du fait que les résidents devaient parfois se rendre dans la grande région de Vancouver (GRV) pour consulter un spécialiste. Tandis que la plupart des autres groupes pensaient que leur système pouvait être amélioré moyennant des changements mineurs, comme une accessibilité accrue et davantage de services en santé mentale, de nombreux participants du groupe de la région de l'Okanagan étaient en faveur d'une réforme en profondeur.

Lorsque nous leur avons demandé de préciser les défis les plus pressants en matière de soins de santé dans leur communauté (outre la pandémie actuelle de COVID-19), les participants ont soulevé divers enjeux communs, dont le manque d'accessibilité, le retard dans les rendez-vous ou interventions reportés ou annulés à cause de la pandémie, le surmenage des professionnels de la santé, la pénurie de travailleurs de la santé dans les collectivités éloignées, le coût élevé de certains médicaments et actes médicaux, les ressources limitées en santé mentale et les restrictions imposées aux visiteurs dans les hôpitaux en raison de la pandémie.

Invités à dire s'ils avaient eu connaissance récemment d'annonces ou d'initiatives du gouvernement fédéral à propos des soins de santé, très peu de participants se souvenaient d'avoir entendu quelque chose à ce sujet. Lors d'une discussion sur les paiements de transfert fédéraux, la plupart des participants pensaient que le gouvernement fédéral devait investir davantage dans les soins de santé et augmenter les sommes allouées aux transferts en matière de santé. À la question visant à savoir si le gouvernement fédéral devrait bonifier les transferts en santé en y attachant des conditions (par exemple, exiger que les sommes soient consacrées à des priorités précises, comme les services en

santé mentale, la pénurie de médecins et la réforme des soins de longue durée), une majorité de participants étaient favorables à cette approche, jugeant qu'elle contribuerait grandement à se pencher sur des priorités essentielles et à assurer la prestation de soins uniformes au pays, en particulier dans les régions rurales. Chez les rares participants qui pensaient qu'aucune condition ne devait être imposée, l'impression générale était que les décisions touchant les dépenses en santé devraient rester du ressort des gouvernements provinciaux et territoriaux et que des directives du gouvernement fédéral risquaient de nuire à la capacité de ces gouvernements à répondre aux besoins particuliers de leurs populations respectives.

Lorsque nous leur avons demandé à quels enjeux de santé la priorité devrait être accordée si le gouvernement fédéral en venait à attacher des conditions à la hausse des paiements de transferts, les participants ont cité la construction de plus d'établissements de soins de santé, la formation et l'embauche d'un plus grand nombre de médecins et d'infirmières, des mesures pour inciter les travailleurs de la santé à exercer dans les collectivités rurales et éloignées, des investissements supplémentaires dans les soins de longue durée et une attention accrue aux questions de santé mentale. Interrogés au sujet des traitements de santé mentale, pratiquement tous les participants jugeaient qu'accroître le financement dans ce domaine devrait être prioritaire. Beaucoup avaient l'impression que partout au pays, l'accès des Canadiens à des thérapies ou médicaments était insuffisant et que la stigmatisation qui existait toujours à l'égard des problèmes de santé mentale faisait en sorte que ceux qui en souffraient étaient nombreux à ne pas demander des soins appropriés.

Logement et location résidentielle (parents d'enfants de moins de 12 ans de la région de Durham, résidents du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, parents d'enfants de moins de 12 ans de villes de taille moyenne de la Saskatchewan, locataires de la région de l'Okanagan, étudiants de niveau postsecondaire des régions de Hamilton et de Niagara, résidents d'Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents de Winnipeg)

Dans sept groupes, les participants ont discuté de logement et plus particulièrement de logements locatifs. Le nombre de locataires variait considérablement d'un groupe à l'autre. Dans les régions de l'Okanagan, de Hamilton et de Niagara, tous les participants étaient des locataires, comparativement à la plupart à Edmonton et environ la moitié à Winnipeg. Par contre, les locataires étaient très peu nombreux dans les groupes du Québec, de la région de Durham en Ontario et de la Saskatchewan. Dans les quatre groupes comptant le plus grand nombre de locataires, nous avons demandé aux participants à quel point il était difficile de trouver des logements locatifs abordables dans leurs régions respectives. La majorité s'entendait pour dire que c'était très difficile. Quelques participants de la région de l'Okanagan ont ajouté que c'était quasiment impossible, compte tenu du nombre limité de logements locatifs disponibles dans leur région. À Edmonton et Winnipeg, les participants se rappelaient également d'avoir éprouvé de grandes difficultés, en raison de la hausse des prix, de la forte demande et de l'état généralement lamentable des logements locatifs disponibles dans leurs régions. Dans tous les groupes, un certain nombre de participants ont reconnu que c'était particulièrement difficile pour les personnes vivant seules de trouver des logements abordables.

Lorsque nous leur avons demandé si le gouvernement fédéral devrait intervenir pour réglementer le prix des loyers au Canada, les partisans étaient plus nombreux que les opposants. Toutefois, de nombreux participants étaient incertains. Parmi ceux favorables à l'idée de réglementer les loyers, plusieurs s'entendaient pour dire qu'il était logique que le gouvernement du Canada s'en mêle, tout comme il le ferait pour gérer d'autres enjeux économiques comme l'inflation. D'autres participants étaient d'avis que l'accès à un logement abordable et sécuritaire était un droit humain fondamental et qu'il était de la responsabilité du gouvernement fédéral de veiller à ce que tous les Canadiens aient un logement. Durant la discussion sur les mesures réglementaires que le gouvernement du Canada pourrait raisonnablement prendre afin de garantir des logements locatifs abordables partout au pays, les participants en faveur d'une intervention fédérale ont fait plusieurs suggestions, comme limiter la hausse annuelle des loyers, établir un plafond pour les loyers ou limiter le nombre d'immeubles qu'un propriétaire peut posséder. Parmi ceux qui s'opposaient à une réglementation fédérale du marché locatif, certains craignaient les impacts négatifs d'une telle mesure sur les propriétaires, notamment en ce qui concerne le droit d'utiliser leurs propriétés comme bon leur semble. Un certain nombre de ces participants étaient d'avis qu'il fallait tenir compte des circonstances des propriétaires qui dépendent de ces revenus de location pour joindre les deux bouts et qui doivent augmenter les loyers de façon périodique pour couvrir les coûts liés à l'inflation croissante, aux taux d'intérêt, aux réparations et à l'entretien de leurs propriétés.

Sur la question à savoir si le gouvernement du Canada devrait offrir des subventions ou des incitatifs aux propriétaires de logements locatifs en échange d'engagements contraignants à ne pas augmenter les loyers, certains participants ont exprimé leur accord et un plus grand nombre se sont dits incertains ou contre. Parmi ceux qui étaient favorables au projet, certains croyaient qu'il était réalisable et susceptible de plaire aux propriétaires qui seraient par ailleurs réticents à une réglementation fédérale. Parmi les plus sceptiques, quelques-uns craignaient que les propriétaires soient très peu nombreux à accepter une telle entente, jugeant l'incitatif insuffisant. D'autres étaient préoccupés à l'idée que l'on verse les subventions aux propriétaires qui, à leur avis, sont déjà grandement privilégiés puisqu'ils possèdent des logements locatifs.

Au sujet d'une autre initiative qui pourrait voir le jour, nous avons demandé aux participants si le gouvernement du Canada devrait adopter une loi interdisant aux propriétaires d'exiger un loyer au-delà d'un prix plafond. Ceux-ci avaient des opinions partagées. Même si certains ont réagi plus favorablement à cette idée qu'à la précédente, plusieurs avaient des doutes quant à la viabilité du projet. Ceux en faveur d'un plafonnement des loyers s'entendaient pour dire qu'une telle mesure était nécessaire pour stopper la hausse constante et rapide des loyers et que si on favorisait le marché libre, les propriétaires tenteraient tout naturellement de maximiser leurs profits. Bien que favorables à cette initiative, un certain nombre de participants croyaient qu'il faudrait adapter le plafonnement des loyers au marché locatif de chaque ville ou région, et l'actualiser régulièrement pour tenir compte de facteurs additionnels comme l'inflation.

Parmi les très nombreux opposants à cette proposition, plusieurs étaient d'avis que celle-ci pourrait causer injustement préjudice aux propriétaires en limitant leur capacité à tirer profit de leurs propriétés et en les privant des fonds nécessaires pour couvrir les rénovations, les impôts fonciers et les frais d'entretien général de ces propriétés. De nombreux participants craignaient également qu'une telle loi

ait pour effet de diminuer l'offre de logements locatifs puisque les propriétaires ne jugeraient plus financièrement rentable de louer leurs propriétés.

Logements abordables (locataires de la région de l'Okanagan, étudiants de niveau postsecondaire des régions de Hamilton et de Niagara, résidents d'Edmonton ayant reçu un test positif à la COVID-19, résidents de Winnipeg)

Dans ces quatre groupes, les participants ont discuté de l'abordabilité des logements en général. En premier lieu, nous leur avons présenté plusieurs initiatives fédérales en matière de logement et leur avons demandé d'identifier celles qui d'après eux seraient les plus efficaces pour rendre les logements plus abordables pour les Canadiens. Toutes les initiatives ont reçu un certain appui de la part des participants. L'Incitatif à l'achat d'une première maison et le Fonds d'innovation pour le logement abordable ont généralement été perçus comme susceptibles d'avoir le plus grand impact. En ce qui concerne la première initiative, plusieurs étaient d'avis qu'elle aiderait les acheteurs d'une première maison, en particulier les jeunes Canadiens qui occupent un emploi à temps plein, mais qui ont de la difficulté à épargner pour une mise de fonds suffisante, compte tenu des prix qui ne cessent d'augmenter. Plusieurs participants s'entendaient également pour dire que le Fonds d'innovation pour le logement abordable pourrait favoriser des solutions viables à long terme aux problèmes de logement au Canada en misant sur la créativité des Canadiens pour élaborer des stratégies innovatrices.

Parmi les autres propositions, l'Initiative des terrains fédéraux a également été perçue comme une stratégie potentiellement efficace, plusieurs la considérant comme une façon intuitive pour le gouvernement du Canada de rendre les logements plus abordables, tout en faisant bon usage des terrains fédéraux. Même si le financement de la construction de logements locatifs et le Fonds national de co-investissement pour le logement ont généralement reçu un niveau d'appui moins élevé par rapport aux autres initiatives, de nombreux participants étaient d'avis que ces dernières pourraient contribuer à résoudre les problèmes en matière de logement. Malgré qu'il ait reçu peu d'attention, le Fonds d'accélération de la construction de logements a suscité des réactions favorables, notamment pour son objectif d'accroître la densité dans les grands centres urbains. Toutefois, quelques participants craignaient que cette initiative mette trop d'accent sur la création de logements dans les grandes villes, aux dépens des petites villes et municipalités.

Enjeux autochtones (Autochtones de la Saskatchewan et du Manitoba)

Le groupe composé d'Autochtones vivant dans les réserves a discuté de divers enjeux spécifiques à leurs communautés et à l'ensemble des Autochtones au Canada. Lorsque nous leur avons demandé d'identifier les industries et les secteurs les plus importants dans leurs réserves, les participants ont mentionné le pétrole, l'hôtellerie et le divertissement ainsi que la culture et la vente de cannabis.

Au sujet des mesures que le gouvernement du Canada pourrait mettre en place pour stimuler le développement économique dans leurs communautés, les participants ont fait trois suggestions importantes : donner aux communautés autochtones l'occasion d'acheter des terres de la Couronne ou des droits d'utilisation des terres autour de leurs réserves, favoriser un dialogue ouvert entre les

communautés autochtones et le gouvernement fédéral afin de déterminer les besoins de chaque réserve, et alléger le fardeau administratif et les obstacles pour les nouvelles entreprises.

Par la suite, les participants ont discuté de ce qu'ils considéraient être les principales préoccupations dans les réserves, notamment la pauvreté, la discrimination et les traumatismes intergénérationnels comme la dépendance, les troubles de santé mentale et la violence conjugale. Plus précisément, les participants ont identifié un certain nombre d'enjeux structurels qui contribuent à l'existence et à la perpétuité de ces problèmes, comme des services de soins de santé insuffisants, l'absence de services de soutien pour les victimes de violence, le coût élevé de la nourriture et l'insécurité alimentaire, et la pénurie de logements abordables. En ce qui a trait aux projets d'infrastructure pour les réserves qui devraient être financés par le gouvernement du Canada, les participants ont mentionné un ensemble de priorités, y compris les logements, les établissements de soins de santé et de traitements, les refuges pour les victimes de violence conjugale, et les installations communautaires, récréatives et sportives à usages multiples pour les jeunes.

Interrogés sur les enjeux autochtones en général et les secteurs sur lesquels le gouvernement du Canada devrait porter son attention, les participants ont identifié plusieurs grandes priorités, comme la réconciliation, l'accès à l'eau potable pour toutes les communautés autochtones, la rareté alimentaire et les prix exorbitants, la qualité de l'éducation par rapport au reste du Canada, et l'importance de trouver des solutions en matière de services de santé communautaires afin de permettre à ceux qui ont besoin de traitements de rester dans les réserves.

Tous les participants s'entendaient pour dire que le gouvernement du Canada n'accordait pas assez d'attention aux enjeux autochtones. Certains avaient l'impression que celui-ci donnait rarement la priorité aux problèmes et aux opinions des Autochtones et que plusieurs de ses mesures visant à répondre aux préoccupations de ces communautés avaient très peu d'effets tangibles sur celles-ci. Lorsque nous leur avons demandé si le gouvernement du Canada avait fait quoi que ce soit de bien dernièrement relativement aux enjeux autochtones, quelques-uns seulement ont répondu par l'affirmative. Très peu se rappelaient des récentes actions du gouvernement du Canada pour parvenir à une réconciliation. À ce sujet, quelques participants ont mentionné que même si les enjeux autochtones faisaient souvent les manchettes, le gouvernement posait rarement des gestes concrets pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes, comme les relations historiques entre le gouvernement du Canada et les Autochtones. En décrivant ce qu'ils aimeraient voir d'un gouvernement fédéral sérieux dans ses efforts de réconciliation, les participants ont fait plusieurs suggestions, notamment des efforts exhaustifs pour réparer les nombreuses injustices historiques subies par les peuples autochtones, une participation constante du gouvernement fédéral à l'assemblée extraordinaire des chefs de l'Assemblée des Premières Nations, une meilleure représentation des peuples autochtones à tous les échelons de gouvernements élus, et l'élimination des barrières qui limitent la mesure dans laquelle les peuples autochtones peuvent décider de leurs propres affaires.

Interrogés à savoir s'ils étaient au courant de l'affaire devant la Cour fédérale qui porte sur l'indemnisation des enfants des Premières Nations lésés par les politiques des services à l'enfance et à la famille, certains participants ont affirmé en avoir entendu parler, mais peu en connaissaient les

détails. Même si quelques-uns étaient satisfaits de savoir que les victimes de politiques antérieures des (services à l'enfance et à la famille) avaient été indemnisées, plusieurs craignaient que les indemnisations soient accompagnées de conditions pour l'utilisation de ces fonds. De plus, certains ont réitéré qu'en plus d'une compensation financière, il fallait privilégier la guérison holistique, notamment en offrant des traitements dans les réserves et en gardant les personnes qui requièrent des soins dans leur communauté, avec leurs proches.

Nous avons également demandé aux participants s'ils étaient au courant d'un accord conclu entre le gouvernement du Canada et la Première Nation de Cowessess pour financer les services à l'enfance et à la famille. Même si quelques-uns avaient entendu dire que les parties en étaient venues à une entente, personne n'était au courant des détails. Nous leur avons expliqué que dans le cadre de l'accord, le gouvernement du Canada investira 38,7 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour aider la Première Nation de Cowessess à mettre en place son système de services à l'enfance et à la famille. Même si un certain nombre de participants étaient en faveur d'une plus grande autodétermination des peuples autochtones dans ce domaine, plusieurs s'entendaient pour dire que la transition vers un système dirigé par les Autochtones devrait se faire graduellement et avec la plus grande prudence. Ceux-ci étaient convaincus de la nécessité d'avoir une autorité réglementaire plus vaste et dirigée par des Autochtones à laquelle chacun des systèmes devrait rendre compte.

Au sujet de l'eau potable, nous avons demandé aux participants s'ils avaient entendu parler des efforts du gouvernement du Canada pour lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réserves autochtones. Alors que certains se rappelaient avoir vu des manchettes à ce sujet, ils étaient peu nombreux à être au courant des mesures mises en place récemment par le gouvernement fédéral pour résoudre le problème. Nous avons fourni aux participants des renseignements sous forme d'infographie décrivant les efforts déployés par le gouvernement fédéral dernièrement pour lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les communautés autochtones du Canada. Invités à évaluer les progrès réalisés, la plupart continuaient de croire qu'ils n'étaient pas suffisants et que ce devoir fondamental du gouvernement fédéral envers ses citoyens ne serait rempli que lorsque toutes les communautés autochtones auraient de l'eau potable.

Interrogés sur la situation du logement dans leurs réserves, la plupart des participants étaient très préoccupés. Ceux-ci ont indiqué que les logements adéquats disponibles étaient extrêmement rares, créant ainsi de longues listes d'attente et un problème de surpeuplement qui, aux dires de certains, ajoutait aux défis engendrés par la pandémie et faisait en sorte qu'il était extrêmement difficile pour les personnes ayant reçu un test positif à la COVID-19 ou qui étaient autrement souffrantes de trouver un endroit pour s'isoler en toute sécurité. Les quelques participants qui avaient l'impression que la situation du logement s'était améliorée dans leurs réserves dans les derniers temps ont attribué ce résultat à la construction de petites maisons de style garçonnière dans leurs communautés, et à l'embauche d'entrepreneurs vivant dans les réserves pour effectuer les travaux.

Contenu canadien (parents d'enfants de moins de 12 ans de la région de Durham, résidents du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, parents d'enfants de moins de 12 ans de villes de taille moyenne de la Saskatchewan, locataires de la région de l'Okanagan, francophones de la région de Sudbury, résidents du Centre-du-Québec et du sud du Québec)

Six groupes ont discuté du contenu canadien, en particulier des industries canadiennes de la télévision, du cinéma et de la musique. Interrogés sur ce qui leur était venu à l'esprit la première fois qu'ils avaient entendu parler de « contenu canadien », les participants ont fourni plusieurs réponses, y compris les chaînes de télévision canadiennes, les séries télévisées et les films produits au Canada, les artistes et les créateurs canadiens, et le contenu éducatif ou culturel axé sur l'histoire, la culture et le patrimoine canadiens.

En ce qui a trait aux préférences pour le contenu canadien par rapport aux productions étrangères, les participants étaient divisés. Certains ont affirmé qu'ils seraient plus enclins à regarder du contenu cinématographique et télévisé s'ils savaient qu'il est canadien alors que pour d'autres, ce sont le sujet et le contenu et non le pays de production qui déterminent leur intérêt à regarder un film ou une série télévisée. La plupart des participants, peu importe leur préférence, ont affirmé que c'est la qualité de la production qui détermine s'ils continueront de regarder ou non le film ou la série. Pour ce qui est de la musique produite par des artistes canadiens, les préférences de certains dépendaient principalement du genre et du style de musique, alors que plusieurs ont admis qu'ils seraient plus enclins à rechercher et à écouter du contenu canadien. Bon nombre de participants étaient d'accord pour dire que le Canada produisait de la musique de qualité, aussi bonne que celle d'ailleurs, et offrait une vitrine pour un éventail d'artistes de talent.

Concernant l'état de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision, les participants avaient des avis partagés quant à savoir si le secteur était actuellement menacé. Ils étaient toutefois un peu plus nombreux à croire qu'il se portait relativement bien, comparativement à ceux qui craignaient pour son avenir. Ces derniers étaient surtout préoccupés par les impacts de la COVID-19 sur la production, les finances et les emplois.

De façon générale, les participants souhaitaient que le gouvernement fédéral appuie les artistes et les créateurs canadiens, en plus de protéger le contenu et les récits canadiens. Dans tous les groupes, les participants étaient entièrement d'accord avec ces objectifs. Un certain nombre d'entre eux s'entendaient également pour dire que le gouvernement devrait investir davantage pour soutenir les créateurs et les artistes canadiens afin qu'ils aient accès aux ressources et aux débouchés qui leur permettraient de faire carrière au Canada plutôt que de devoir s'exiler, aux États-Unis ou ailleurs. Plusieurs étaient d'accord avec l'idée que les géants du Web rendent le contenu canadien plus découvrable sur leurs plateformes. Un nombre un peu plus restreint de participants croyaient qu'il faudrait en faire plus pour mettre en valeur le contenu canadien, en particulier sur les grandes plateformes numériques. Quelques-uns étaient d'accord pour dire qu'il serait important de moderniser les règles qui gouvernent le contenu en ligne, compte tenu de la rapidité à laquelle le paysage médiatique numérique évolue.

Lorsque nous leur avons demandé s'ils étaient au courant du projet de loi fédéral modifiant la *Loi sur la radiodiffusion*, connu comme le projet de loi C-10, quelques participants se sont rappelés en avoir

entendu parler dans les manchettes, mais aucun n'a pu fournir de détails. À la question à savoir si le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle dans la réglementation du contenu servi aux Canadiens par les grandes plateformes en ligne comme Netflix et Spotify, la plupart des participants étaient d'avis que ces décisions revenaient principalement aux auditeurs et que le gouvernement fédéral ne devrait pas réglementer le contenu servi aux auditoires canadiens.

Enjeux spécifiques aux jeunes et aux étudiants de niveau postsecondaire (étudiants de niveau postsecondaire des régions de Hamilton et de Niagara)

Le groupe composé d'étudiants de niveau postsecondaire des régions de Hamilton et de Niagara a abordé des questions concernant l'éducation postsecondaire au Canada et d'autres qui touchent les jeunes Canadiens de manière générale.

Interrogés sur la façon dont ils reçoivent habituellement les nouvelles, presque tous les participants ont mentionné les plateformes de médias sociaux comme Facebook, Instagram, TikTok et Snapchat, et plusieurs, Google Actualités. D'autres ont expliqué qu'ils consultaient souvent des sites de nouvelles fiables et des sources faisant autorité, comme CBC et d'autres médias nationaux ou internationaux, pour obtenir des précisions et vérifier l'exactitude des renseignements véhiculés dans les médias sociaux, mais qui ne provenaient pas de ces sources ou qui n'étaient pas liées à celles-ci.

En ce qui concerne les sources de nouvelles et d'informations spécifiques à la COVID-19, les participants ont indiqué qu'ils obtenaient la majorité de ces nouvelles principalement dans les médias sociaux et Google Actualités, ou en discutant avec leur entourage. Interrogés à savoir s'ils recherchaient activement des nouvelles sur la COVID-19, la plupart ont répondu que même si c'était le cas dans le passé, ils le faisaient rarement à ce stade-ci de la pandémie. Ils étaient très peu nombreux à rechercher régulièrement de l'information sur le gouvernement fédéral ou provenant de celui-ci. Lorsque nous leur avons demandé s'ils avaient vu des publicités du gouvernement du Canada récemment, un certain nombre de participants ont répondu qu'ils avaient vu des communications de celui-ci sur des plateformes comme YouTube, Instagram et Snapchat, ainsi que dans les médias traditionnels comme la télévision et la radio. Dans la plupart des cas, le contenu de ces publicités était principalement lié à la pandémie et portait souvent sur la campagne de vaccination en cours qui encourage les Canadiens à aller chercher leur troisième dose de vaccin contre la COVID-19.

Les participants étaient peu nombreux à dire que le gouvernement du Canada faisait des efforts pour rejoindre les étudiants ou les privilégier dans ses prises de décisions. Certains croyaient que même s'il était au courant des difficultés éprouvées par les étudiants et les jeunes durant la pandémie, il n'en comprenait toutefois pas la nature, notamment en ce qui concerne la santé mentale. Durant la discussion sur ce que le gouvernement fédéral pourrait faire pour mieux atteindre les étudiants et les jeunes, plusieurs participants ont indiqué que les médias sociaux jouaient un rôle de premier plan et que les représentants fédéraux devaient en faire davantage pour adapter leurs messages et leur approche en fonction de ces plateformes. Plusieurs participants s'entendaient pour dire que le gouvernement du Canada pourrait collaborer avec les collèges et les universités pour mieux transmettre les messages importants aux jeunes.

Lorsque nous leur avons demandé quels étaient les enjeux les plus importants sur lesquels le gouvernement du Canada devrait se concentrer, les participants ont identifié plusieurs grands thèmes, comme l'abordabilité des logements, le prix élevé des aliments, la nécessité d'augmenter les salaires en raison de la hausse de l'inflation, et la diminution des coûts de l'éducation postsecondaire. Pour explorer plus à fond les priorités, nous leur avons présenté une liste d'initiatives destinées aux étudiants et aux jeunes et leur avons demandé de choisir celles qui semblaient particulièrement prometteuses. Tous s'entendaient pour dire que le gouvernement fédéral devrait agir afin d'abolir de façon permanente les intérêts fédéraux des prêts d'études canadiens et des prêts canadiens aux apprentis. Plusieurs ont parlé de l'anxiété associée à cette dette et à la difficulté à la rembourser. De plus, les participants ont bien accueilli les propositions visant à permettre aux nouveaux parents de suspendre le remboursement de leurs prêts étudiants et à augmenter le seuil du Programme d'aide au remboursement. Certains croyaient que ces initiatives pourraient s'avérer utiles, mais dans une mesure moindre que celles dont l'objectif premier consiste à réduire les dettes d'études. Presque tous les participants étaient d'accord à ce qu'on continue à élargir les initiatives et les programmes axés sur les compétences et l'emploi destinés aux jeunes. La plupart étaient également d'accord avec la création d'un nouveau volet à la Stratégie emploi et compétences jeunesse pour les Canadiens en situation de handicap et croyaient que ce groupe de jeunes Canadiens méritaient une meilleure chance que celle qu'on leur donne présentement pour réaliser leur plein potentiel, se tailler une place sur le marché du travail et contribuer à l'économie canadienne.

En ce qui a trait aux autres mesures que le gouvernement du Canada pourrait mettre en place pour aider les étudiants et les jeunes sur le plan des études, les participants étaient d'avis qu'on pourrait en faire davantage pour aider les jeunes inscrits dans les collèges et les universités durant la pandémie de COVID-19. Plusieurs ont exprimé leur frustration d'avoir à payer l'intégralité des frais de scolarité pour ce qu'ils considéraient comme étant des sessions d'études limitées en l'absence de cours en présentiel et d'activités sur le campus. De plus, certains étaient inquiets à l'idée d'intégrer le marché du travail après l'obtention de leur diplôme, et avaient le sentiment qu'en tant qu'étudiants de la COVID-19, les employeurs éventuels auraient l'impression que leur formation et leurs compétences sont inférieures à celles des étudiants ayant fait des études postsecondaires dans un contexte plus « normal ».

Communautés de langue officielle en situation minoritaire (francophones de la région de Sudbury)

Une discussion au sujet des communautés de langue officielle en situation minoritaire a eu lieu dans le groupe de francophones vivant dans la région de Sudbury, en Ontario. Les participants se sont dits préoccupés par la situation de la langue française à Sudbury, et plus précisément de la capacité de léguer leur langue, leur culture et leur patrimoine aux prochaines générations. Beaucoup croyaient particulièrement difficile pour les jeunes ayant des parents francophones de préserver leurs compétences linguistiques dans des milieux où l'anglais domine au quotidien, surtout parmi leurs pairs. Ce défi, selon eux, se posait aussi bien à la maison, qu'à l'école et dans le cadre des activités sociales.

Invités à cerner les défis auxquels se heurtent les francophones de la région, les participants ont mis l'accent sur trois domaines : l'accès à des services de garde d'enfants en français, l'accès à du contenu médiatique de langue française et la transmission de la langue et de la culture françaises à la prochaine génération.

De l'avis de nombreux participants, le gouvernement du Canada pourrait en faire plus pour protéger le français dans des collectivités comme la leur. Ils ont évoqué plusieurs mesures possibles à cet égard, par exemple augmenter la programmation et le contenu de langue française dans les médias, aider les groupes communautaires à offrir davantage de programmes et d'activités en français, promouvoir l'utilisation du français au sein du système scolaire francophone, et accroître les possibilités d'étudier en français aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire pour les personnes intéressées à le faire. Certains ont également suggéré d'accentuer les efforts pour attirer des travailleurs francophones dans leur ville.

Téléphones mobiles (résidents de Winnipeg)

Les enjeux liés aux téléphones mobiles et aux forfaits de téléphonie cellulaire au Canada ont fait l'objet de discussions dans le groupe de Winnipeg. Les participants ont été nombreux à mentionner les coûts croissants de la téléphonie cellulaire, notamment pour les forfaits voix et données, jugés de plus en plus inabordables pour le Canadien moyen. Même si certains tentaient d'économiser en regroupant les services de toute la famille sur une même facture, par exemple, il était généralement admis que les tarifs continueraient d'augmenter au cours des prochaines années.

Les participants savaient que le gouvernement du Canada s'employait à réduire le prix des forfaits de services sans fil, notamment en limitant les coûts et les restrictions imposés aux clients qui souhaitent annuler leur contrat ou changer de fournisseur ainsi qu'en veillant à ce que les appareils mobiles puissent être déverrouillés gratuitement sur demande. Ils ont également formulé d'autres suggestions pour freiner les hausses, par exemple obliger toutes les entreprises de télécommunications à inclure dans leur offre standard un forfait de base à prix modique, stimuler la concurrence sur le marché national et combattre ce que certains assimilaient à des pratiques de « fixation des prix » par les géants canadiens des télécoms.

Enjeux locaux (résidents du Nunavut)

Les participants du groupe du Nunavut se sont penchés sur différents enjeux propres à leur région et à leurs collectivités locales. Nous leur avons d'abord demandé s'ils avaient suivi la question de l'eau contaminée à Iqaluit. La plupart étaient au courant du problème et certains ont mentionné que la communauté faisait face à cet enjeu depuis un moment déjà, soit depuis le second semestre de 2021. Certains avaient l'impression que le problème avait été réglé dans les derniers mois, alors que d'autres avaient entendu dire que la chaîne d'approvisionnement en eau de la communauté avait de nouveau été contaminée. Plusieurs se sont remémoré la présence des membres des Forces armées canadiennes (FAC) ainsi que la distribution d'eau par le gouvernement fédéral et l'aide financière fournie pour régler le problème. Quelques participants étaient d'avis que les représentants gouvernementaux

auraient dû en faire plus pour travailler avec les membres de la collectivité, y compris les Aînés inuits, qui auraient pu donner des conseils utiles, notamment sur la façon de fonctionner dans des conditions de très grands froids, qui sont fréquentes dans la région.

Questionnés sur les autres mesures que le gouvernement du Canada pourrait prendre pour aider à résoudre à long terme les problèmes d'eau potable à Iqaluit et dans la région, en général, les participants ont formulé un éventail de réponses. Ils ont proposé de travailler avec la municipalité et le gouvernement territorial à la construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau dans la communauté, de redoubler d'efforts pour régler les problèmes d'eau potable dans le Nord et le reste du Canada et d'améliorer les infrastructures à l'échelle de la région pour prévenir l'apparition de problèmes dans d'autres collectivités autochtones dans l'avenir.

Concernant la situation du logement dans la région, tous les participants considéraient la disponibilité de logements abordables comme un problème grave à Iqaluit et dans un grand nombre d'autres collectivités nordiques. Ils avaient l'impression que le manque de logements dans le territoire touchait de manière disproportionnée les familles inuites et les personnes originaires de la région comparativement aux gens que des entreprises privées recrutaient pour travailler au Nunavut. L'ensemble des participants jugeaient que le gouvernement fédéral devait en faire plus pour offrir des options de logement abordable aux résidents du Nord. Selon certains, une crise du logement existait depuis la création du territoire et elle avait sans cesse empiré au fil des décennies qui ont suivi. Ils pensaient qu'il fallait privilégier les solutions « communautaires » aux problèmes de logement, notamment en écoutant davantage ce que les Inuits ont à dire dans le cadre de ce processus.

La plupart des participants croyaient que les problèmes de santé mentale constituaient un enjeu sérieux et important au sein de nombreuses collectivités nordiques. Invités à nommer les plus grands défis liés à la santé mentale, les participants ont cité divers facteurs, dont le manque de services en santé mentale, la stigmatisation envers les personnes qui suivent un traitement et un piètre niveau de vie qui, selon eux, ne faisaient qu'aggraver chez de nombreuses personnes les problèmes de santé mentale dont ils souffraient déjà. Une majorité estimait que les jeunes étaient particulièrement touchés par les problèmes de santé mentale et qu'il s'agissait d'un enjeu difficile dans le territoire. Ils étaient nombreux à rejeter le blâme sur le manque d'activités parascolaires pour les jeunes, par exemple de programmes de sports organisés, d'éducation culturelle, de cours d'arts et de musique, qui limitait les occasions qu'ils avaient de socialiser, de se fixer des objectifs, de bâtir leur confiance et de développer des habiletés pratiques.

De plus, les services et les soins pour les aînés étaient nettement insuffisants au Nunavut, aux dires de plusieurs. De nombreuses collectivités, dont Iqaluit, étaient aux prises avec des problèmes d'accessibilité d'après maints participants, car un grand nombre de bâtiments étaient construits au-dessus du niveau sol et accessibles seulement par un escalier, de sorte que les personnes à mobilité réduite y avaient difficilement accès. Certains pensaient par ailleurs que les soins communautaires étaient essentiels pour protéger le bien-être physique et mental des aînés et que les occasions d'interagir avec des proches constituaient un aspect important du processus de guérison. À cet effet, plusieurs participants ont fait allusion au cas d'un aîné de Coral Harbour qui s'était rendu à Ottawa pour recevoir un traitement et qui avait de la difficulté à retourner dans sa collectivité locale. Ils étaient

nombreux à croire que le transport des aînés à l'extérieur de leurs communautés avait des répercussions négatives sur ces derniers ainsi que sur leurs proches, qui ressentait de la culpabilité et de l'anxiété parce qu'ils n'étaient pas en mesure de leur fournir des soins appropriés. De l'avis général, il fallait en faire plus pour permettre autant que possible aux aînés de rester dans leurs communautés.

Enjeux locaux (résidents de l'Île-du-Prince-Édouard)

Les participants du groupe de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) ont abordé divers enjeux qui touchaient particulièrement leur province, y compris la décision des États-Unis de refuser l'entrée des cargaisons de pommes de terre en provenance de l'Î.-P.-É., l'embauche de personnel infirmier de Santé Î.-P.-É. par Anciens Combattants Canada (ACC) et l'immigration dans la province.

Pour commencer, nous avons demandé aux participants ce qu'ils avaient entendu, vu ou lu au sujet des récents développements liés au commerce de la pomme de terre de l'Î.-P.-É. Tous avaient au moins entendu parler de la question des exportations de pommes de terre de l'Î.-P.-É. bloquées temporairement par les États-Unis après la détection de la galle verruqueuse dans quelques champs de pommes de terre de la province. La plupart estimaient que le gouvernement du Canada avait un important rôle à jouer pour régler ce dossier et contribuer à la reprise des exportations de pommes de terre de l'Î.-P.-É. vers les États-Unis. De l'avis de certains, le gouvernement fédéral devait faire preuve de plus de fermeté lors des négociations avec ses homologues américains et tout mettre en œuvre pour trouver une solution. De rares participants avaient entendu dire que la première suspension des échanges commerciaux de pommes de terre avait été imposée par le Canada et quelques-uns croyaient que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) était derrière cette décision. Certains ont critiqué les mesures prises par les États-Unis, les jugeant inutilement sévères compte tenu du faible risque que la galle verruqueuse présentait pour la santé. Même si aucun participant n'a déclaré avoir été touché personnellement par cet enjeu, beaucoup pensaient qu'il risquait d'avoir de nombreuses conséquences économiques négatives dans la province, en raison de la place importante qu'occupent les pommes de terre dans les exportations de la province et parce que l'économie de la province avait déjà été malmenée par la pandémie de COVID-19, qui avait occasionné des pertes de revenu dans des secteurs cruciaux, dont l'industrie touristique.

Concernant le rôle de l'ACIA de façon plus générale, la plupart estimaient qu'il était d'une grande importance, puisque l'agence était responsable d'assurer la santé publique et la salubrité des produits alimentaires consommés par les Canadiens et les partenaires commerciaux internationaux. Ils jugeaient essentiel d'appliquer des normes de salubrité des aliments rigoureuses aux exportations canadiennes pour protéger la réputation d'exportateur digne de confiance du Canada à l'international. Invités à se prononcer sur la manière dont l'ACIA s'acquittait de son mandat, les participants avaient des opinions très partagées sur la question; ainsi, il y avait pratiquement autant de personnes qui trouvaient que l'ACIA faisait du bon travail que de gens qui jugeaient son travail mauvais. Selon certains, même si cela peut être frustrant parfois, l'ACIA s'acquittait de sa responsabilité envers la population canadienne et protégeait la réputation des exportations canadiennes sur la scène internationale, comme elle l'avait fait en prenant des mesures après avoir détecté la galle verruqueuse. D'autres avaient toutefois

l'impression que le problème de la galle verruqueuse était minime au départ et se limitait surtout à quelques champs de pommes de terre. Ils pensaient donc que la question avait été montée en épingle et que l'ACIA aurait dû en faire plus pour rassurer les homologues commerciaux américains sur la salubrité des pommes de terre en provenance de l'Î.-P.-É. et renforcer la confiance à l'égard de la rigueur des normes et de la réglementation appliquées par le Canada en matière de salubrité des aliments.

Très peu de participants avaient entendu parler des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offerts par le gouvernement du Canada, y compris l'initiative Agri-stabilité. Lorsque nous leur avons demandé s'ils étaient au courant du plan du gouvernement du Canada prévoyant 28 millions de dollars pour soutenir les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard touchés par la suspension des échanges commerciaux de pommes de terre avec les États-Unis, bon nombre de participants avaient entendu parler du programme, mais peu ont pu fournir des précisions à ce sujet. La plupart des participants pensaient que cette aide financière serait bénéfique pour les producteurs agricoles de l'Î.-P.-É. et leur permettrait d'assurer la viabilité de leurs établissements à court terme. Certains doutaient cependant qu'une somme de 28 millions de dollars soit suffisante pour compenser les possibles pertes financières subies par les producteurs de pommes de terre et pensaient qu'un financement supplémentaire serait peut-être nécessaire. Interrogés sur les répercussions à long terme que cette situation pourrait avoir selon eux sur l'industrie de la pomme de terre de l'Î.-P.-É., de nombreux participants croyaient que l'image de marque des « pommes de terre de l'Î.-P.-É. » serait considérablement ternie. Du point de vue économique, certains craignaient également que la province puisse perdre l'avantage concurrentiel qu'elle détenait à leur avis dans le secteur.

Lors d'une discussion sur la récente annonce du 8 février 2022 mentionnant que les États-Unis allaient autoriser la reprise des expéditions de pommes de terre de l'Î.-P.-É. vers Porto Rico, presque tous les participants en avaient entendu parler et nombre d'entre eux considéraient qu'il s'agissait d'une excellente nouvelle pour la province et ses producteurs agricoles. Aux yeux d'un petit nombre de participants, il s'agissait d'un exemple de deux poids deux mesures, les pommes de terre étant acceptées à Porto Rico, mais pas sur le continent américain; la majorité estimait toutefois que cette décision visait à répondre à une plus grande demande de produits alimentaires de la part de Porto Rico. Selon bon nombre de participants, la galle verruqueuse affectait surtout l'apparence des pommes de terre et certains croyaient que la valeur nutritive que ces pommes de terre pourraient offrir aux Portoricains devait primer. L'ACIA avait possiblement joué un rôle dans la réouverture partielle des marchés d'après une majorité de participants, qui considéraient que l'annonce était positive pour le Canada et les États-Unis et se voulait un pas dans la bonne direction en vue de la reprise complète du commerce de pommes de terre de l'Î.-P.-É.

Nous avons aussi demandé aux participants s'ils avaient vu, lu ou entendu quoi que ce soit au sujet d'Anciens Combattants Canada (ACC) récemment. Spontanément, plusieurs participants ont mentionné avoir entendu dire qu'ACC avait pigé dans les rangs de Santé Î.-P.-É. pour recruter du personnel infirmier, ce qui avait entraîné d'après certains une pénurie d'infirmières dans la province, car le personnel infirmier restant n'arrivait plus à répondre aux besoins actuels des résidents de l'Î.-P.-É. Interrogés directement sur la question du personnel infirmier, de nombreux participants estimaient que l'embauche d'infirmières par ACC avait eu des répercussions négatives sur le système de santé de

la province, mais qu'elle avait été salubre pour les infirmières au bout du rouleau après près de deux années de travail en contexte de pandémie de COVID-19. Quelques-uns pensaient que bon nombre des infirmières embauchées avaient cherché activement ce changement temporaire. Au lieu de rejeter le blâme sur les infirmières, bon nombre de participants croyaient que les responsables provinciaux devaient s'efforcer de comprendre les raisons pour lesquelles le personnel infirmier quittait Santé Î.-P.-É. et de préciser les mesures que le gouvernement de la province pourrait prendre pour améliorer les conditions de travail des infirmières, dans le but de prévenir d'autres départs.

Nous avons également demandé aux participants s'ils avaient vu, lu ou entendu quoi que ce soit au sujet de l'immigration récemment, et plus particulièrement en ce qui concerne l'Î.-P.-É. Peu avaient entendu des éléments précis à ce sujet, mais de l'avis général, l'immigration avait récemment augmenté à l'Î.-P.-É. Pour certains, il s'agissait d'une évolution à la fois positive et négative qui pourrait profiter à l'économie sur certains plans, notamment en matière de main-d'œuvre, tout en créant des défis à d'autres égards, comme une demande accrue pour des habitations et une hausse des coûts de logement. Concernant l'immigration de façon plus générale, plusieurs participants se rappelaient avoir entendu parler de récents retards dans le traitement des demandes de résidence permanente ou de citoyenneté canadienne, mais peu se souvenaient de détails précis. De rares participants avaient aussi eu vent de retards dans le traitement des dossiers de regroupement familial à cause de l'« arriéré » de demandes accumulées durant la pandémie. Dans l'ensemble, la plupart des participants considéraient que le processus d'obtention de la résidence permanente ou de la citoyenneté canadienne était assez ardu pour les demandeurs.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

The Strategic Counsel

Numéro de contrat : 35035-182346/001/CY

Date d'octroi du contrat : 16 décembre 2021

Valeur du contrat : 2 428 991,50 \$
